

de vue, on considérerait un corps protégé contre toute concurrence comme en danger de mal remplir sa mission et comme exposé plus qu'un autre à la décadence.

Ont signé :

Frédéric BARFF, professeur à l'Académie royale des arts, membre de l'Institut de chimie de Grande-Bretagne et d'Irlande.
De James HEDON BENNET, président du Collège royal des physiciens, à Londres.
Robert BENTLEY, professeur au collège du Roi à Londres.
Lord CARLINGFORD, ancien ministre président du Board of Trade.
Lord John Duke COLERIDGE, lord chief justice of the common pleas of the high court of justice.
Frédéric CUREY, membre de la Société royale.
Le lieutenant-colonel James-Augustin GRANT, chevalier de l'ordre du Bain et de l'ordre de l'Étoile des Indes, membre de la Société royale.
J. G. GREENWOOD, docteur en droit, président du collège de Manchester.
Lord H'AGAN, ancien lord chancelier d'Irlande.
Vicomte H'ARBERTON.
Frédéric HARRISON.
John Rogers HERBERT, membre de l'Académie royale et de l'Institut de France (Académie des beaux-arts).
Luther HOLDEN, vice-président du Collège royal des chirurgiens, à Londres.
Richard H. HUTTON, membre du sénat de l'Université de Londres, éditeur du journal libéral «The Spectator».
J. Gwynn JEFFREYS, docteur en droit, membre de la Société royale.
Philip MACNUS, rabbin, bachelier-ès-sciences et de l'Université de Londres.
James MARTINEU, docteur en droit, président du Manchester New College, à Londres.
Alfred NEWTON, membre de la Société royale, professeur d'anatomie à l'Université de Cambridge.
Docteur D. NOBLE, membre du Collège royal des physiciens.
Richard OWEN, chevalier de l'ordre du Bain, docteur en droit, membre de la Société royale de Londres et de l'Institut de France (Académie des sciences), président du département d'histoire naturelle au British Museum.
Sir James PAGET, baronnet, membre de la Société royale, membre du sénat de l'Université de Londres, ancien président du Collège royal des chirurgiens.
William Kitchen PARKER, membre de la Société royale, professeur d'anatomie comparée au Collège royal des chirurgiens.
Le marquis de RIPPON, chevalier de la Jarretière, ancien lord président du conseil.
George ROBERTSON, membre de la Société royale, professeur d'anatomie à l'Université d'Oxford.
Philip Lutley SCATTER, membre de la Société royale, docteur en philosophie.
Lord SELBOURNE, ancien grand chancelier d'Angleterre.
George-Gabriel STOKES, secrétaire de la Société royale, professeur et membre du conseil du sénat à l'Université de Cambridge.
Alfred R. WALLACE, membre de la Société Linnéenne.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du document qui nous vient de lire. Bien que les idées qui s'y trouvent développées ne soient pas nouvelles pour nos lecteurs, bien que nous ayons eu plus d'une occasion de les exposer devant eux, le fait seul qu'elles reçoivent la confirmation, pour ainsi dire, des personnages éminents dont les noms précèdent, leur communique une autorité singulière.

Voilà ce que l'on pense de la liberté d'enseignement, voilà comment on la comprend, dans le pays le plus libre de la terre. Et ce ne sont pas des catholiques qui viennent témoigner en faveur de la liberté des pères de famille : ce sont des protestants, des israélites, des gens enfin des libéraux, des monarchistes qui donnent une leçon de libéralisme à nos faux libéraux, à nos faux républicains.

Les Nihilistes

Le nihiliste qui a essayé d'assassiner l'Empereur de Russie s'est enfin décidé à parler, et ses aveux jettent un nouveau jour sur toute la conspiration et sur l'attentat contre l'Empereur. Il a nommé ses quinze camarades du Cercle de Kief, dont il faisait partie ; ils ont été arrêtés tous. Il a dit qu'ils recevaient leur mot d'ordre du comité de Genève. Il n'a dénommé personne à Saint-Petersbourg, sauf un certain Budkiewicz, qui a tiré sur Drenteln et qui est précisément le neveu du maître de police de la ville, Sufof.

Solovief a révélé, en même temps, le plan des nihilistes, qui explique l'attentat contre l'Empereur, plan terrible, mais d'une habileté incontestable, basé sur la connaissance du caractère russe, qui fait comprendre pourquoi l'attentat a été commis.

Solovief portait, au moment de l'attentat un bonnet et un uniforme de fonctionnaire, et si l'attentat avait réussi, les nihilistes auraient répandu parmi le peuple ivre comme toujours pendant les fêtes de Pâques, que le Czar avait été assassiné par un employé du gouvernement, et ils auraient provoqué un massacre général de tous les fonctionnaires présents à Saint-Petersbourg. Solovief prétend que, désigné par le sort, il a dû agir, mais qu'il ne voulait pas tuer l'Empereur.

Le journal nihiliste de Kiew, après avoir constaté que les Polonais, par sentiment religieux, refusent de prendre part au mouvement révolutionnaire, déclare que désormais les nihilistes traiteront les Polonais comme ils traitent les tyrans, c'est-à-dire en ennemis.

On mande aux *Sovremennya Ivestiya* (Nouvelles contemporaines) de Moscou que le vice-gouverneur d'Orel, M. W. Dyakonof, a trouvé, le 23 avril, affiché sur la porte de sa chambre à coucher, un placard imprimé en grosses lettres rouges et portant :
Au siège du tyran Alexandre II, A. W. Dyakonof.

Vous êtes nommé, par le gouvernement soviétique, de déposer vos infâmes fonctions autrement vous subirez le sort du prince Kraptkine.

Signé : Le gouvernement national soviétique.

Le Golos, de Saint-Petersbourg, informe que le gouvernement russe a passé avec le commerçant M. Kinbolski un contrat par lequel ce dernier s'engage à transporter en Sibirie 12,000 condamnés moyennant 300,000 roubles. Le voyage se fera par vapeur en remontant le Volga.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 9 mai

Nous nous demandions encore hier, bien qu'à ce sujet, certains renseignements personnels nous eussent à peu près fixé d'avance — si M. le marquis de St-Vallier, père de notre ambassadeur à Berlin, l'ami de M. Waddington, avait réellement, dans la question des lois Ferry, tenu le langage et pris l'attitude qui soulevaient si vivement contre lui la presse radicale.

Sur ce point, il n'y a plus de doute possible, après la lettre que M. de St-Vallier vient d'adresser au *Journal de l'Asie*.

On remarquera que cette lettre est datée de Paris, où son auteur n'aura pas été sans s'expliquer de vive voix avec ses amis politiques actuels ; satisfaction n'acquiert par là que plus de valeur.

Donc, M. le marquis de Saint-Vallier, bien loin de nier ou d'atténuer quoi que ce soit sur le fonds du débat, écrit au journal de son département :

Paris, le 7 mai 1879
Monsieur le Rédacteur,
« Le numéro du 6 mai du *Journal de l'Asie* renferme un article où vous me citez, à propos des lois Ferry, que je « blâme et repousse comme attentatoires à la religion et à la liberté. Mais vous vous méprenez complètement, en parlant de mes aveux sur le 16 mai, qui est plus que jamais à mes yeux la cause des difficultés de la situation présente et des exigences exagérées de la gauche avancée.
« Veuillez, monsieur le rédacteur, faire insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et recevez l'assurance de ma considération distinguée. »

M. de St-Vallier, on le voit, que les feuilles radicales en prennent leur parti. Les hommes de quelque valeur qui avaient cru pouvoir se rapprocher de la République conservatrice, se servaient enfin en voyant, ne pouvant être ce qu'on leur avait promis, cette république les mêmes. Et si ces mêmes hommes condamnent encore le 16 mai — en quoi nous n'avons pas le courage de les blâmer, — c'est parce que le 16 mai a contribué à provoquer les exagérations qui les épouvantent.

Ces messieurs de la gauche ne voient décidément que ce qu'ils veulent voir, et ils n'entendent que ce qui plait à leurs oreilles. Exemple encore : le compte-rendu de la séance sénatoriale d'hier.
M. de Gavardie a demandé à interpellier le gouvernement ; on a accepté son interpellation, et aussitôt il a retiré. Son grand zèle avait duré cinq minutes.

Ainsi rendent compte les journaux de ces messieurs.

Or, personne d'entre eux n'ignore que M. de Gavardie a uniquement retiré son interpellation parce que le Sénat n'était pas en nombre et que les bancs de la droite, notamment, étaient presque vides.

Ce n'est pas seulement par sympathie, dit-on, que les gauches songent à faire de M. Gresley un sénateur. On est heureux seulement de l'engager un peu plus dans le parti qui l'accapare ; et, de plus, pour le cas où l'on aurait besoin de son portefeuille — ce qui ne tarderait peut-être pas beaucoup — on croit le rendre encore plus accommodant par l'octroi de cette sénatorialité.

Du reste, le général Gresley n'est pas, disent ses amis, très-rassuré sur notre situation, aux dangers de laquelle ses déplorables concessions n'ont pas peu contribué.

Il ne faut pas prendre au sérieux les rumeurs qui s'attachent à présenter comme une manifestation politique la grande affluence d'officiers et de généraux aux obsèques du général Douay, ainsi que l'intervention oratoire du maréchal Canrobert. Il est exact que le maréchal a été prié de prendre la parole par les officiers présents, mais uniquement parce qu'il est le doyen des maréchaux et que, d'ailleurs, on ne pouvait guère se fier pour un pareille mission à l'ancien président de la République. Quant à la prétendue manifestation politique, elle n'existe que dans l'imagination affolée de nos radicaux, toujours empressés à dénoncer les chefs militaires, à propos de tout et à propos de rien.

On annonce qu'à Marseille, où il sera samedi, M. Tirard prononcera un discours dans lequel il affirmera de nouveaux principes libéraux-économistes. Les pétitions contre les projets de loi Ferry ont déjà réuni, dit-on, plus d'un million de signatures.

5 heures.
— A propos du bruit répandu à la Bourse, de la mort du prince Louis-Napoléon, la *France* déclare que cette rumeur a pour unique base la dépêche anglaise annonçant, hier, une malade du prince. La *France* ajoute : Bien, à l'heure où nous écrivons, ne donne le moindre fondement à cette nouvelle.
— Beaucoup de députés aujourd'hui, au Palais-Bourbon. Presque tous se montraient fort opposés à la loi de garanties pour le retour à Paris.
— On craint de nouvelles complications du côté de la Roumélie.

Bulletin Economique

La question des filés de coton devant la commission des tarifs douaniers

On écrit de Versailles, 9 mai.
La commission des tarifs douaniers a commencé aujourd'hui la discussion du rapport de M. Méline sur les filés de coton. La

séance a été occupée tout entière par un discours de M. Rouher qui a combattu les relèvements de droits proposés par M. Méline et nié énergiquement que l'industrie cotonnière ait décliné en France à raison des conditions dans lesquelles ont été faits les traités de commerce. En dehors de la crise économique qui sévit sur tous les pays, et qui, d'ailleurs, afflige moins la France que les autres nations.

M. Rouher dit qu'il faut, pour expliquer la diminution de l'exportation et l'augmentation de l'importation, considérer que l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne nous a fait perdre 1,700,000 broches.

M. Rouher prétend que si la situation de notre industrie cotonnière avait été aussi précaire que le prétend M. Méline, la perte de l'Alsace se serait traduite par des différences bien plus considérables à notre préjudice.

C'est précisément l'état relatif prospère de notre industrie cotonnière qui a été attesté dans une large mesure le contre-pour de la perte de nos broches d'Alsace. En ce qui concerne l'écart qui existe entre le prix de revient de la broche en France et en Angleterre, M. Rouher a contesté les chiffres du rapport.

Il prétend que l'écart est beaucoup moins considérable que le dit M. Méline. M. Méline s'appuie pour cela sur la disposition de M. Raoul Duval fils, devant le Conseil supérieur du commerce, et de laquelle il résulte que l'écart est à peine de 3 à 4 0/0 en faveur de l'Angleterre. Mais cette différence est précisément rachetée d'abord par les frais de transport et ensuite par les droits existant actuellement dans notre tarif de douanes.

M. Rouher, continuant son argumentation, a dit que s'il avait un conseil à donner aux amis de la République, ce serait de ne pas s'engager dans la voie du relèvement des tarifs. Il considère qu'il serait funeste d'augmenter ces tarifs de manière à élever les frais des consommateurs dans une mesure qui n'irait pas loin, selon lui, de 60 0/0 l'heure entre dans les plus minuites détails afin d'arriver à prouver que les chiffres des importations n'est guère supérieur à celui des exportations. Dans les conditions, messieurs, que je viens de vous rappeler, avec la situation que je vous ai mise sous les yeux, peut-on, s'écrie-t-il, dire qu'une industrie est en train de mourir ? Non, les plaintes sont exagérées et les réclamations qu'on vous fait également. Ceci est tellement vrai, qu'au Conseil supérieur général du commerce, les deux grands chefs du protectionnisme, j'ai nommé MM. Ferry et Poyet, ont accepté comme tarif général le tarif de la convention actuelle.

M. Rouher résume les divers arguments qu'il a exposés et conclut en demandant le maintien des droits établis, mais en ajoutant qu'il désire vivement la suppression des droits sur la houille et sur les machines.

Voici le tarif qui a été voté pour les filés de coton par la sous-commission des textiles sur le rapport de M. Méline.

DESIGNATION	DROITS PAR NUMÉRO
13.500 à 20.500	24
20.500 à 25.500	30
25.500 à 30.500	36
30.500 à 35.500	42
35.500 à 40.500	48
40.500 à 45.500	54
45.500 à 50.500	60
50.500 à 60.500	75
60.500 à 70.500	90
70.500 à 80.500	1.05
80.500 à 90.500	1.35
90.500 à 100.500	1.50
100.500 à 110.500	1.80
110.500 à 120.500	2.10
120.500 à 130.500	2.40
130.500 à 140.500	3.00
140.500 à 170.500	3.75
170.500 et plus	4.50

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix*, après avoir fait légaliser toutes les signatures.

Seize mois après les élections, le Conseil municipal de Roubaix n'a pas encore été complété. La loi dit que ce Conseil doit avoir trente-six membres ; le scrutin n'en a fourni que trente sur lesquels un a dû donner sa démission, un autre n'a pas paru à la Mairie depuis un an, quelques-uns ne viennent aux séances qu'à de longs intervalles, d'autres s'ennuient, s'étonnent de se voir là et aspirent à s'en aller ; les autres n'entendent pas grand chose aux affaires publiques et croient avoir bien voté, quand ils ont voté selon le bon plaisir de M. le Maire. Les quelques hommes vraiment intelligents et libéraux qui siègent à l'Hôtel-de-Ville doivent souffrir de ce qu'ils voient et s'étonner qu'on puisse traiter les intérêts d'une grande ville avec autant de laisser-aller ; ils doivent désirer qu'un sang nouveau soit bientôt infusé à notre Assemblée communale.

Depuis neuf ans, la politique a primé les intérêts dans les élections ; c'était, par-là, nécessaire à la consolidation de la République ; mais on nous accordera que nos affaires locales ne s'en sont guère améliorées. Jamais elles ne sont faites avec moins de contrôle et moins de sagacité. Sans rappeler l'histoire d'entreprises sur cet être, nous trouverons une preuve plus actuelle de cette absence de tout contrôle sérieux dans la facilité avec laquelle le Conseil municipal accepte certaines propositions du Maire, sans les soumettre à l'examen d'une commission, sans que trop souvent ces propositions aient même été indiquées dans l'ordre du jour. Qu'on en juge plutôt par un exemple, par la façon dont a été votée la création des instituts Turgot et Sévigné.

On lisait dans le compte-rendu de la séance du 7 mars — dans ce compte-rendu trop sommaire communiqué à la presse et dont on supprime maintenant les noms des présents et des absents, comme si on voulait soustraire à l'attention publique les conseillers qui s'abstiennent de remplir les devoirs de leur mandat :
« Le Conseil vote la création immédiate d'une école supérieure de filles, laquelle sera installée dans le local actuellement occupé par les cours publics, rue du Vieil-Abreuvier ; inscrit au budget de 1879 un crédit de 6,000 francs nécessaire à l'installation... »

L'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 mars ne portait aucune mention

de cette institution, premier modèle du genre dans notre ville, et ce n'était pas sans étonnement que les contribuables apprenaient qu'on disposait de leur deniers avec une pareille légèreté, sans étude préalable et sans l'apparence d'une discussion.

La loi est pourtant formelle. La convocation adressée aux conseillers municipaux doit contenir l'indication des objets spéciaux et déterminés pour lesquels le conseil est appelé à se réunir. Et la loi serait-elle muette, que le souci de sa dignité et de ce qu'elle doit aux représentants de la cité, devrait obliger l'administration à ne pas préparer de pareils coups de théâtre destinés à enlever les votes à l'improviste et à éviter des débats embarrassants.

Une autre surprise était réservée, non seulement aux contribuables — qu'ils devraient pourtant commencer à s'y habituer — mais encore aux conseillers eux-mêmes.

Le 7 mars, M. le maire assurait en séance que les cours supérieurs pour les garçons ne seraient créés qu'avec l'école professionnelle ; le 28 mars, inopinément, sans que, cette fois encore, l'ordre du jour contint la moindre mention, on proposait au Conseil l'ouverture immédiate d'une école primaire supérieure de garçons. Nous dirons pour quelle raison l'institut Turgot, jugé, le 7 mars, d'une création beaucoup moins urgente que l'institut Sévigné, était devenu tout à coup absolument indispensable le 28 du même mois et pourquoi il devait être inauguré sans retard.

Comme elle l'avait fait le 7 mars, l'assemblée communale s'inclina et vota sans se permettre la moindre observation sur ce qu'avait de d'anormal et de complètement irrégulier les agissements de M. le Maire, sans s'informer même de ce que serait au juste le nouvel institut, sans demander la moindre garantie pour sa direction, sans songer même à examiner son programme d'enseignement...

On ajouta encore à notre budget une somme de 10,183 francs et tout fut dit... jusqu'à la prochaine demande de crédit.

Dans nous ne savons plus quelle comédie — l'ours et le pacha, peut-être, — on met en scène les conseillers du seigneur Schahababam ; ce sont les gens les plus humbles, les plus humbles et les plus accommodants qu'on vit jamais ; leurs avis — qu'on leur demande toujours — ne sont que des formules laudatives et admiratives à l'adresse du maître devant lequel ils tremblent. S'ils n'y prennent garde, les conseillers de M. le Maire de Roubaix n'auront bientôt plus rien à envier à ceux de grand Schahababam. C'est la même complaisance et la même souplesse. En aucun temps, on n'a vu à Roubaix, traiter — nous allions dire bacler — les questions municipales avec cette désinvolture.

Dans de prochains articles, nous examinerons à quels besoins répondent les instituts récemment ouverts, à quel but on les destine ; nous dirons aussi quelle confiance ils peuvent inspirer aux familles.

Aujourd'hui, nous avons voulu attirer l'attention sur les regrettables errements suivis au Conseil municipal. Nous croyons qu'il est temps de s'arrêter dans cette voie fatale. L'emprunt qu'on prépare, les grands travaux qu'on étudie, les institutions nouvelles à créer ouvent un vaste champ à l'activité et au dévouement de tous. Selon que ces questions seront bien ou mal comprises, bien ou mal résolues, le Roubaix municipal verra son avenir assuré ou compromis. Personne ne saurait donc s'en désintéresser, surtout ceux que leur expérience, leurs connaissances, leur intelligence, leur situation désignent naturellement à notre confiance et qui peuvent, s'ils le veulent, empêcher bien des fautes et peut-être mettre une digue aux empiétements et aux combinaisons d'intérêts personnels trop envahissants et contraires le plus souvent à l'intérêt public.

Ce n'est pas une opposition de parti-pris que nous désirons voir introduire dans le Conseil municipal ; une telle opposition serait plus nuisible qu'utile ; elle ne vaudrait rien dans l'Etat, elle est détestable dans la Commune. La municipalité de Roubaix telle qu'elle est composée ne représente certes pas notre idéal et nous avons la conviction que, pour des raisons diverses, elle devra subir, dans un temps relativement prochain, de profondes modifications ; en attendant, il faut savoir l'approuver et l'encourager quand son attitude nous paraît conforme au bien de la cité, afin de pouvoir la combattre avec plus de force et plus d'efficacité quand elle se trompe. Aussi souhaitons-nous l'arrivée et le retour dans le Conseil d'hommes intelligents et indépendants, résolus à pratiquer sincèrement le contrôle des actes administratifs, à grouper et à fortifier les bonnes volontés qu'on trouve parmi les élus actuels du suffrage universel.

La politique ne saurait plus désormais être un obstacle à la réalisation de ce desideratum qui est celui de beaucoup de nos concitoyens et ceux-là nous contrediront pas qui, jadis, avaient adoré cette fièvre électorale : « Le progrès par l'étude, le contrôle et la liberté ! » Ils savent mieux que nous, qu'à l'heure présente, on étudie trop peu, on ne contrôle pas du tout et on n'ose guère se servir de la liberté qu'on a de faire prévaloir son opinion.

M. le maire de Lille a reçu la lettre suivante de M. le ministre du commerce :
Paris, le 7 mai 1879.
Je suis heureux de pouvoir accepter l'invitation que vous m'avez faite d'honneur de m'adresser au nom de la municipalité de Lille et des corps qui représentent l'agriculture, le commerce et l'industrie dans le département du Nord.

Je vous félicite également du jour de mon arrivée à Lille, ce que je ne puis faire aujourd'hui, car je dois aller avant à Marseille pour visiter le concours qui vient d'être inauguré.
Veuillez, Monsieur le maire, être l'interprète de mes sentiments de reconnaissance auprès de vos administrés et agréer l'expression de ma plus haute considération.
TIRARD.

Voici l'itinéraire suivi par Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai, dans

sa visite pastorale et par Mgr l'évêque de Lydda, auxiliaire de Son Eminence, pour l'administration du Sacrement de Confirmation dans l'arrondissement de Lille, en 1879.

Samedi 40 : Son Eminence. Communauté des Dominicains, 8 h. ; Mgr de Lydda. Tourcoing (Notre-Dame).
Dimanche 41 : Son Eminence. Université catholique 8 h. ; Mgr de Lydda. Tourcoing (collège). Bénédiction de la première pierre d'une nouvelle église.

Lundi 42 : Son Eminence. Réunion des mères chrétiennes, 8 h. ; Mgr de Lydda. Tourcoing (Saint-Joseph).
Mardi 43 : Mgr de Lydda. Tourcoing (Saint-Christophe). Mouvaux, Tourcoing (Saint-Eloi).
Mercredi 44 : Son Eminence. Paroisse du Sacre-Coeur, 11 h. ; Mgr de Lydda. Halluin.

Jeudi 45 : Son Eminence. Institution de Marcq ; Mgr de Lydda. Roubaix (Saint-Martin).
Vendredi 46 : Son Eminence. Asile Saint-Pierre ; Mgr de Lydda. Roubaix (Notre-Dame).
Samedi 47 : Son Eminence. Communauté des Bernardines ; Mgr de Lydda. Roubaix (Sainte-Elisabeth).

Dimanche 48 : Son Eminence. Réunion des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de la province ecclésiastique à Notre-Dame de la Treille, 8 h. ; Mgr de Lydda. Roubaix (Saint-Sépulchre).
8 h. ; Mgr de Lydda. Roubaix (Saint-Joseph), 6 h. du soir.

La commission des directeurs, contre-maîtres et ouvriers, chargée de la défense des intérêts économiques de l'arrondissement de Lille a décidé, dans la séance de jeudi soir, qu'elle partirait pour Paris dimanche matin. Elle a obtenu une audience de M. le Président de la République et de M. le ministre du commerce. Elle restera à Paris jusqu'au retour de M. Gambetta qu'elle tient tout particulièrement à voir. (Eco).

Le R. P. Voisin, missionnaire d'Afrique, dont on a lu la lettre hier, prêchera demain dimanche à Saint-Martin à la grand-messe, à Notre-Dame de la Treille.

Nous recommandons instamment à la générosité roubaissienne cette œuvre de civilisation chrétienne.

Dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal de Lille a été appelé à se prononcer sur le vœu déposé dans la précédente séance et demandant que l'Administration municipale, interdise la sortie des processions. Nous apprenons que ce vœu a été repoussé par 14 voix contre 12.

Voici comment les voix se sont réparties :
Étaient absents : MM. Brame, Catelet-Béghin, Lemaître et Morisson.
Se sont abstenus : MM. Jules Dutilleul, Olivier et Verley.

Ont voté pour le vœu : MM. Alhant, Bouché, Charles Crépy, J.-B. Desbordes, Deschamps, Gavelle, Gery-Legrand, Mariage, Rochart, Schneider-Bouchez, Soins et Werquin ; total, 13 membres.
Ont voté contre le vœu : MM. Baggio, Camissis, Casati, Gorenwinder, Decroix, Delcath-Mallez, Delcath, Edouard Desbonnet, Descat, Laurence, Mercier, Meunier, Rigault, et Viollette ; total 14 membres.

En conséquence, le vœu a été rejeté.
Un détail à noter : Il y a deux ans, par 17 voix contre 14, le conseil se prononçait en faveur du vœu demandant l'interdiction de la sortie des processions ; aujourd'hui, par 14 voix contre 13, il le repousse.

C'est demain qu'a lieu, comme nous l'avons dit avant-hier, la pose de la première pierre de l'église des Phaléniens, N.-D. de Lourdes, à Tourcoing.

Le cortège sortira de Notre-Dame, rue Nationale, à l'issue des vêpres, vers 3 heures trois quarts. Il suivra les rues Delobel, de Gand, des Mottes et de la Croix (aujourd'hui rue de la Fête de Dieu).

Ces rues seront plantées de mâts vénitiens et pavées. Le pavage est commencé dès aujourd'hui.

A partir du 15 mai prochain, le train sur Orchies partant actuellement de Tourcoing à 12 h. 45 partira à 1 h. soir.

Les dimanches et fêtes, le train partant de Lille à 7 h. 03 soir et arrivant à Tourcoing à 7 h. 37 continuera sur Mouscron où il arrivera à 7 h. 43.

Il reviendra de cette dernière gare à 7 h. 59, pour arriver à Tourcoing à 8 h. 07 et continuer à 8 h. 17 sur Lille, comme actuellement.

La seconde série des troupes de l'armée territoriale (classes 1866 1867), convoquée pour le 9 mai, a commencé hier sa période d'instruction. Ces militaires appartiennent tous à l'arme de l'infanterie et de l'artillerie. Ils seront libérés le 21 mai.

Le Progrès du Nord annonce qu'un certain nombre d'étudiants de la Faculté de médecine de l'Etat, de Lille, ont pris l'initiative d'une adresse à M. Jules Ferry.

Il vient de paraître chez M. Danet avec le 7 fascicule du *Journal des sciences médicales* une brochure ayant trait aux difficultés qui précéderont la fondation de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université catholique de Lille.

Cet ouvrage, excessivement intéressant, après avoir exposé les difficultés de la première heure, l'hostilité du gouvernement et du conseil municipal à la Faculté libre officielle, se termine par un mandat descriptif des rapports de l'Institut catholique avec l'administration des Hospices.

Cette brochure, précieuse pour l'histoire locale, par les documents qu'elle renferme, est en vente au prix de 1 fr. chez M. Bergès, libraire rue Royale, et chez M. Quarré, Grand-Place.

Le concert auquel les *Amis-Réunis* ont pris part dimanche à Tournay, a eu le meilleur succès.onné au profit des familles des victimes de Frauceries, il a rapporté plus de 8,000 fr.

Voici en quels termes le *Courrier de l'Es-cant* parle de la société harmonique tourquennoise :

« La meilleure part du succès revient à l'excellente société des *Amis-Réunis*. Cette phalange d'artistes, couronnée successivement dans les plus célèbres concours, a justifié largement sa vieille réputation. Les morceaux qu'elle a exécutés étaient les meilleurs choisis pour donner aux talents divers dont cette société est si riche, l'occasion de se produire et de charmer tout à tour l'auditoire. Nous devrions citer tous les artistes si nous voulions donner à chacun la part qui lui revient. Nous remercions hommage à tous, en félicitant leur habile directeur, M. Montagne ; félicitons-le aussi de sa saine intermède, délicieusement interprétée par les *Amis-Réunis*. »

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille, se constitue comme suit pour l'année 1878 : MM. Ed. Courmont, président ; Meurillon, syndic ; Herlin, 2^e syndic ; Lebige, rapporteur ; Herbut, secrétaire ; Debryun, trésorier ; Jossou, Deron et Cousin, membres.

Un ancien terrassier, François Becu, allait se mettre au lit, hier soir, à dix heures et demie, quand il entendit tout à coup frapper à sa porte. Il ouvrit aussitôt et se trouva en présence de deux agents qui l'ont arrêté après l'avoir informé qu'un mandat d'extradition avait été lancé contre lui.

François Becu est sous le coup de plusieurs condamnations pour vols commis en Belgique.

Un ouvrier boyaudier de Lille, Louis Mesdac, avait été envoyé par son patron, mercredi dernier, à Roubaix et à Croix pour toucher le montant de plusieurs factures. Chemin faisant, il rencontra un jeune homme à mine très-avenant avec lequel il lia conversation. Sa mission terminée, le boyaudier avait reçu 182 francs ; il invita alors son nouvel ami à consolider leur liaison par l'absorption de quelques verres de bière, dans un estaminet de la Grande-Rue, à Roubaix. Mais tant ils en prirent que Mesdac ne tarda pas à s'endormir. Lorsque le boyaudier revint à lui, son compagnon avait disparu et avec lui les 182 francs qui constituaient la recette de la journée. Une plainte a été déposée et la police recherche activement le hardi voleur.

La société de tir du *Bon-Fraissier* au hameau de l'Allumette, à Croix organise un concours qui commencera dimanche prochain 11 mai et sera continué les 18, 22 et 24 du même mois.

Le premier prix d'honneur, au point, consiste en un revolver de cible avec étui, offert par M. A. Scrépel, député ; le 2^e en une médaille en vermeil offerte par M. Raux, président de la société. Ce prix sera décerné à la société ayant le plus grand nombre de points sur la totalité des tirés. Huit autres prix variant entre 30 et 10 francs complètent la série des récompenses.

Une prime de 15 francs, offerte par M. Brulois, brasseur, sera accordée au tireur ayant fait le plus de blancs en dix séries. L'inscription se fera de 9 heures du matin, à midi et de 1 heure 1/2 jusqu'à 7 heures du soir. Elle se terminera le 23 mai.

Dans son audience du 9 mai, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Jules-Joseph Ghesquière, 38 ans, ouvrier de flature à Linselles, étant ivre, a été l'auteur d'une scène de violence à l'estaminet des époux Stasson, au hameau de la Vignette.

Un mois de prison et 15 francs d'amende, plus 5 francs pour ivresse.
Jean Ducatillon, 21 ans, charretier à Lille, est incorrigible.

Ayant déjà subi six condamnations, dont trois pour coups, il comparait encore devant le tribunal pour avoir, étant à Loos, purgé une condamnation à 15 mois de prison pour vol de froque, brutallement un de ses co-détenus, le sieur Deldal, précécut un an de prison et 16 francs d'amende.

Jules-Constantin Dericker, 19 ans, Anne-Catherine Huwaert, 23 ans, tous deux journaliers à Roubaix, sont inculpés, le 1^{er} de vol, la 2^e de possession de vêtements, d'une chaîne et d'une bague en or ; chacun un an de prison.

On se rappelle que le 31 mars, une lutte qui a vivement ému la section d'Esquermes, a eu lieu dans la cité Moutury entre les époux Lemaheul et les agents de l'autorité.

Ce jour-là, les agents de service de la sûreté, Yung et Doudermez, étaient chargés d'arrêter Lemaheul qui a à subir deux peines de trois mois de prison pour vol en France, sans parler de trois condamnations qu'il a subies en Belgique, son pays.

Ils s'entourèrent